

ENQUETE 2011 SUR LES DEPOTS DE DEMANDES DE BREVET

INTENTIONS DE DEPOT DE DEMANDES AUPRES DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS ET D'AUTRES OFFICES

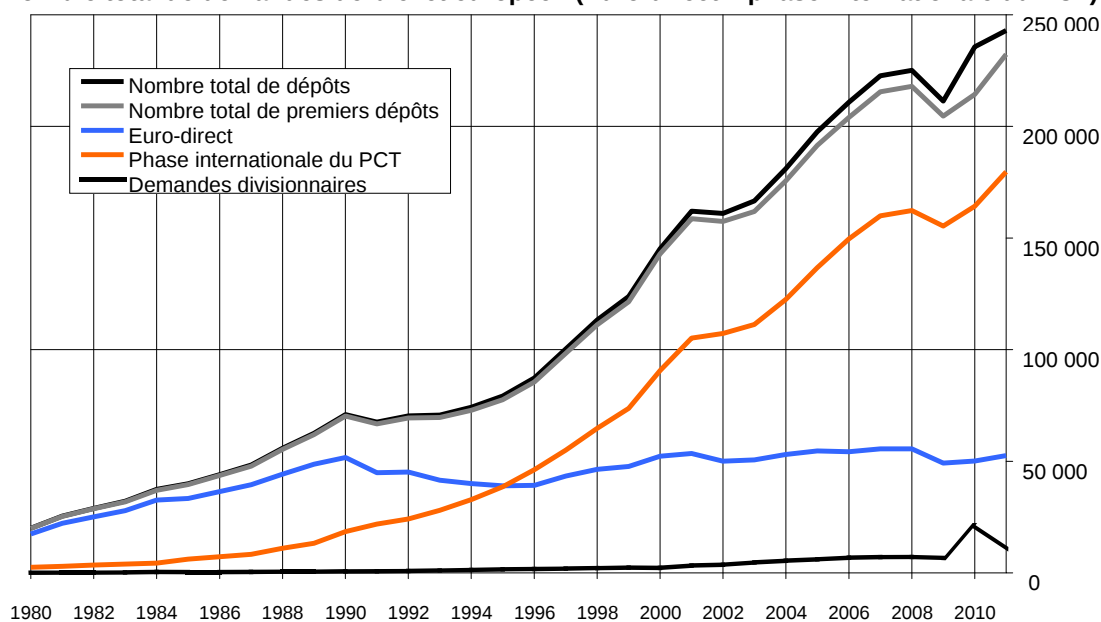
Munich, avril 2012

Commentaire par l'Office européen des brevets

L'OEB effectue chaque année une enquête relative aux intentions de dépôt des demandeurs de brevet européen. Le présent rapport concerne l'enquête réalisée pendant l'été 2011 par Synovate (aujourd'hui Ipsos), société spécialisée en recherche commerciale. Pour l'OEB, l'objectif principal de l'enquête consiste à fournir des informations sur l'évolution probable des dépôts, dans l'optique de l'exercice prévisionnel annuel exploité pour la planification du budget. Le panel des demandeurs est constitué d'un grand groupe de quelque 400 personnes parmi nos clients les plus importants et d'un groupe aléatoire d'environ 2 700 demandeurs choisis au hasard parmi la population générale, la méthode d'échantillonnage aléatoire appliquée sélectionnant de préférence des demandeurs plus importants. L'enquête sur le terrain, menée de début mai à la mi-septembre 2011, a permis d'obtenir 782 réponses.

Le rapport présente les principaux résultats et fournit des informations plus précises en annexes. Les principales prévisions portent sur le nombre de demandes européennes directes (Euro-direct), de demandes PCT dans la phase internationale (PCT-IP), ces deux types de demandes étant désignés collectivement sous le terme de "dépôts totaux", ainsi que de demandes euro-PCT dans la phase régionale (Euro-PCT-RP). Les résultats actuels sont évalués par rapport aux résultats d'enquêtes précédentes. Les annexes décrivent la méthodologie de l'enquête, les expériences faites sur le terrain et les taux de réponse, un ensemble d'observations de la part des participants, la méthodologie analytique, les prévisions ventilées par domaines techniques, pour les premiers dépôts mondiaux et pour d'autres offices, et une description des profils des participants. Viennent ensuite les analyses des questions posées aux demandeurs sur le budget de R&D et le chiffre d'affaires de leurs entreprises, ainsi que sur le nombre d'inventions qu'elles réalisent et le nombre d'inventeurs qu'elles emploient. Ces données sont suivies de l'analyse des questions spéciales de l'enquête actuelle concernant les délais de dépôt de demandes divisionnaires, la perception du brevet unitaire potentiel de l'UE par les participants et les informations sur leurs portefeuilles de brevets. Les autres annexes exposent les expériences méthodologiques et la taille de la population et des échantillons.

Nombre total de demandes de brevet européen (Euro-direct + phase internationale du PCT)



Après avoir baissé en 2009 en raison de la récession mondiale, le nombre total de dépôts a de nouveau augmenté en 2010 et en 2011. L'ampleur de l'augmentation constatée en 2011 était inattendue, car l'effet de la hausse du nombre de dépôts de demandes divisionnaires en 2010, entraînée par un changement de la réglementation et visible sur le diagramme ci-dessus, était réduit en 2011. Pour les raisons déjà expliquées l'année dernière, les prévisions figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte des demandes divisionnaires.

L'enquête portait sur le nombre de demandes déposées pendant l'année de référence (2010) et sur les intentions de dépôt pour les trois années suivantes (2011, 2012 et 2013). Le jeu de prévisions identifié dans le rapport comme étant le plus approprié figure au tableau 14. Les résultats sont analysés selon plusieurs ventilations, notamment en fonction du type de dépôt et de quatre zones de résidence pour les demandeurs (CBE, Japon, Etats-Unis, Autres). Des analyses par domaines techniques sont également fournies suivant cinq méga clusters OEB (groupes de clusters joints).

La plupart des scénarios prévoyaient une hausse du nombre total de dépôts en 2011 par rapport à 2010, mais l'augmentation réellement observée, qui résulte essentiellement d'un accroissement du nombre de dépôts PCT-IP provenant du Japon et d'autres régions de l'Asie, a dépassé toutes les prévisions. Toutefois, il convient de noter que certains dépôts PCT-IP faisant partie du nombre total de dépôts n'apparaissent plus ensuite comme une charge de travail pour l'OEB, notamment dans le cas de dépôts PCT-IP émanant d'Asie, où les demandeurs moyens recherchent généralement plutôt une protection pour leurs propres marchés que pour l'Europe.

Le scénario privilégié pour le groupe aléatoire tablait sur une progression de 5,4 % en 2011 par rapport à 2010, contre une croissance effectivement observée de 8,0 %. Ce scénario impliquait un procédé technique appelé "winsorisation" qui ne donne généralement pas les meilleurs résultats dans les comparatifs. En effet, l'utilisation de la winsorisation pour les prévisions Euro-PCT-RP ne présentait cette fois-ci aucun avantage particulier. Cette année semble avoir été marquée par un manque de certitude de la part des participants, comme le montrent les larges fourchettes des intervalles de confiance pour les prévisions concernant le nombre total de dépôts. L'élargissement des fourchettes observé en 2011 ne s'explique qu'en partie par la taille légèrement inférieure des échantillons par rapport à ceux de l'enquête précédente. Il convient d'examiner cette incertitude à la lumière d'une année difficile pour l'économie mondiale, marquée notamment par la crise de la dette souveraine en Europe qui s'est amplifiée au cours de l'été. Les tableaux 17 à 19 montrent qu'à partir du 1^{er} août 2011, les demandeurs européens ont globalement revu à la baisse leurs intentions de dépôt. Toutefois, certains demandeurs situés dans d'autres régions du monde ont, au contraire, pu se montrer plus optimistes pendant cette période, ce qui doit sans doute être mis à l'actif du contexte de reprise économique en dehors de l'Europe.

Les prévisions pour le groupe de grands demandeurs se situent au milieu de la plage de prévisions obtenue d'après les différents scénarios pour le groupe aléatoire, ce qui est inhabituel, car le grand groupe se montre généralement plus conservateur que le groupe aléatoire. Les prévisions recommandées sont présentées dans le bref résumé qui suit ce commentaire. Cependant, l'Annexe IX préconise d'ajouter des facteurs de correction pour tenir compte du déséquilibre entre les nouveaux demandeurs entrant dans la population et les anciens demandeurs qui n'y figurent plus. Les prévisions corrigées concernant le nombre total de dépôts, qui résultent de l'application de ces facteurs, sont indiquées à la section 2 et représentent des taux de croissance annuels de 6,0 % de 2010 à 2011 (contre + 8,0 % en réalité), de 6,5 % de 2011 à 2012 et de 5,1 % de 2012 à 2013, les demandes divisionnaires étant systématiquement exclues.

Une dégradation de la situation économique ayant été perçue à la fin 2011, Ipsos a mené en janvier 2012 une brève enquête de suivi par téléphone portant sur les intentions de dépôt auprès de l'OEB¹. 11 des 63 demandeurs interrogés au sujet de l'effet de la crise actuelle de la dette souveraine en Europe sur le nombre de demandes qu'ils prévoyaient de déposer auprès de l'OEB en 2012 ont apporté des corrections négatives à leurs estimations précédentes.

On peut faire une analyse comparative de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi portant uniquement sur les personnes ayant participé à la nouvelle enquête afin d'estimer le taux de croissance du nombre total de dépôts. D'après les tableaux suivants, les variations brutes estimées (Indice Q et Indice composite) sont équivalentes à celles de l'enquête principale pour le groupe aléatoire. Des tableaux distincts sont fournis pour les demandeurs qui avaient répondu initialement avant le 1^{er} août 2011 et ceux qui ont répondu à compter de cette date.

Participants à l'enquête réalisée pendant l'été 2011 (avant le 1^{er} août 2011)

Enquête :	Été 2011			Janvier 2012	
Evolution de 2010 à :	2011	2012	2013	2011	2012
# Nombre d'observations	28	27	25	28	27
Indice Q (moyenne pondérée des indices de croissance logarithmique par participant)	<u>1,003</u>	<u>1,035</u>	<u>1,018</u>	<u>0,938</u>	<u>0,976</u>
Erreur type	0,200	0,209	0,206	0,263	0,150
Indice composite (moyenne arithmétique)	1,042	1,083	1,103	1,016	1,032

Participants à l'enquête réalisée pendant l'été 2011 (à compter du 1^{er} août 2011)

Enquête :	Été 2011			Janvier 2012	
Evolution de 2010 à :	2011	2012	2013	2011	2012
# Nombre d'observations	36	35	33	35	35
Indice Q (moyenne pondérée des indices de croissance logarithmique par participant)	<u>1,060</u>	<u>1,147</u>	<u>1,222</u>	<u>1,045</u>	<u>1,136</u>
Erreur type	0,178	0,186	0,147	0,176	0,148
Indice composite (moyenne arithmétique)	1,059	1,142	1,235	1,060	1,135

Dans l'enquête de suivi, les taux de croissance globaux de 2010 à 2011 et 2012 sont inférieurs à ceux de l'enquête réalisée en été. Toutefois, cette baisse est moins marquée chez le deuxième groupe que chez le premier. Les indices composites ne sont pas très éloignés des indices Q. Les résultats concordent avec la notion selon laquelle le deuxième groupe a donné des estimations relativement cohérentes de la croissance des dépôts dans l'enquête principale et dans l'enquête de suivi, tandis que les demandeurs du premier groupe avaient surestimé dans une certaine mesure leurs prévisions en été 2011 par rapport à janvier 2012.

¹ Des enquêtes de suivi similaires avaient été menées pour les enquêtes de 2008 et de 2010.

Il convient de garder à l'esprit que l'enquête de suivi a été effectuée à une petite échelle et qu'il est difficile de s'en servir pour apporter des corrections quantitatives définitives aux résultats de l'enquête principale. Il semble que le demandeur moyen du sous-ensemble sélectionné aléatoirement pour l'enquête de suivi ait été plus optimiste l'été dernier que le participant moyen à l'enquête complète. En combinant le premier et le deuxième groupe, la croissance de l'Index Q de 2010 à 2011 s'est élevée à 1,03 (erreur type : 0,13) pour le groupe de l'enquête de suivi ; le scénario comparable pour l'enquête complète a généré un taux de croissance de l'Index Q de 0,96 (erreur type : 0,03). Par conséquent, l'apparente baisse d'optimisme dans l'enquête de suivi pourrait être due davantage à un excès d'optimisme de ce groupe précis dans l'enquête initiale plutôt qu'à un malaise général au début de l'année 2012. Nous pensons donc qu'il est sans doute préférable de ne pas ajuster à la baisse les prévisions pour l'enquête principale à la suite de l'enquête de suivi. Un enseignement que nous pouvons tirer est le fait que le dépôt de brevets auprès de l'OEB n'est certainement pas à l'abri de révisions à la baisse au cas où de nouveaux chocs macroéconomiques se produiraient.

A l'Annexe V, une expérience est faite pour relier les réponses des demandeurs de l'OEB concernant leurs premiers dépôts mondiaux à la croissance internationale globale du nombre de premiers dépôts jusqu'en 2013. En raison du système de la Convention de Paris, qui permet de déposer une demande ultérieure auprès de quasiment n'importe quel autre office pendant une période d'un an, il est intéressant d'obtenir des prévisions pour les premiers dépôts, qui constituent les principaux moteurs des dépôts ultérieurs. Cette approche offre la possibilité de se servir des données existantes pour tenter de prévoir les dépôts auprès de l'OEB sur une année supplémentaire (en l'occurrence, jusqu'en 2014). Un travail supplémentaire devra néanmoins être effectué avant que cette mesure puisse être mise en œuvre.

Les Annexes VI et VII contiennent une description des dépenses de recherche et développement, ainsi que d'autres facteurs économiques relatifs à l'ensemble de demandeurs 2010. S'agissant du rapport clé entre les dépenses de R&D et le nombre de premiers dépôts mondiaux, la médiane s'est établie à 261 000 EUR en 2010 (cf. tableaux 64, 66 et 68). Bien que cette conclusion soit sujette à des erreurs statistiques, il est intéressant de constater qu'elle a diminué légèrement par rapport à l'estimation de l'enquête précédente, à savoir 276 000 EUR pour 2009. Si les entreprises ont intensifié leurs activités brevets au sortir de la récession de 2009, le niveau de leurs dépenses de R&D est sans doute resté plus stable. Les mêmes tableaux présentent des conclusions relatives aux proportions d'inventeurs par entreprise, ventilées par âge et par sexe. En utilisant comme estimations des médianes pondérées, la part des inventeurs de moins de 40 ans s'élève à 50 %, tandis que celle des inventeurs de sexe féminin n'est que de 3 %. La moyenne pondérée du ratio de personnel féminin est toutefois plus importante (13 %), ce qui suggère que dans certaines entreprises, les proportions d'inventeurs de sexe féminin sont supérieures à ce qu'indique la médiane pondérée. Le pourcentage le plus élevé (64 %) d'inventeurs de moins de 40 ans se trouve dans le méga cluster TIC (cf. tableau 68).

L'Annexe VIII est consacrée aux analyses des réponses aux questions concernant les dépôts de demandes divisionnaires, la proposition de futur brevet unitaire de l'UE et les portefeuilles de brevets. Le changement de la réglementation intervenu en 2010 ne semble pas avoir d'incidence sur la proportion de demandes divisionnaires, qui seront déposées en très grand nombre. La plupart des participants sont favorables au brevet unitaire, même si plusieurs d'entre eux ont recommandé oralement qu'un système de juridiction européenne des brevets soit créé en parallèle. En ce qui concerne les portefeuilles de brevets, il est

intéressant de constater (cf. tableau 84) que, selon la moyenne pondérée générale, la durée estimée d'un brevet moyen/type délivré par l'OEB est de 13,9 ans, soit un chiffre à peine inférieur à la durée estimée d'un brevet moyen/type en général (14,8 années).

On observe des variations d'une année à l'autre dans les statistiques données pour estimer les paramètres économiques des entreprises. Bien que des changements sous-jacents puissent apparaître au fil du temps, ceux-ci sont généralement progressifs et la plupart des différences de moyennes entre les années sont dues à des erreurs d'échantillon. Nous espérons qu'il sera possible de mettre au point une méthode plus générale d'indication des erreurs types et des intervalles de confiance pour les quantités estimées dans les enquêtes futures et de l'utiliser, pour toutes ces estimations, d'une manière similaire aux erreurs types dont il est actuellement rendu compte à l'Annexe VII. Nous pensons également qu'il convient de recourir davantage aux médianes pondérées, celles-ci étant moins sensibles aux valeurs aberrantes que les moyennes pondérées.

La présente enquête nous a permis d'obtenir des résultats précieux concernant les prévisions de dépôts. Par ailleurs, certains des résultats économiques se rapportent à des éléments qui, selon nous, n'avaient jusqu'à présent pas été mesurés de manière appropriée. Nous sommes très reconnaissants aux participants qui ont fourni les données ayant permis de réaliser les différentes estimations. Nous vous invitons à participer à l'enquête si vous êtes sollicité(e) pour le faire. Nous espérons également que les participants aux futures enquêtes s'efforceront de remplir tous les champs requis du questionnaire.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur les sujets abordés dans le présent rapport. Pour cela, vous pouvez nous envoyer un courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous.

Office européen des brevets, Munich : controlling@epo.org

RESUME

D'après les résultats de la présente enquête, le nombre total de dépôts (hors demandes divisionnaires) effectués auprès de l'Office européen des brevets en 2011 devrait augmenter de + 5,4 % par rapport à 2010, ce qui donne un nombre de dépôts attendu de 226 027.

Pour 2012, un total de 239 711 dépôts (soit + 11,8 % par rapport à 2010) est envisagé et, pour 2013, l'enquête prévoit 249 925 dépôts (+ 16,6 % par rapport à 2010).

Introduction

1.1 Contexte et objectifs

Depuis 1996, l'Office européen des brevets (OEB) effectue chaque année une "enquête sur les dépôts de demandes de brevet" (intitulée auparavant "enquête sur les dépôts futurs de demandes de brevet" et "enquête auprès d'un panel de demandeurs") auprès d'un groupe de ses demandeurs de brevet. Cette enquête a pour objectif principal de prévoir le nombre de dépôts de demandes de brevet pour l'année de référence et les deux années suivantes. Les prévisions ainsi obtenues sont l'un des moyens pour l'OEB d'affecter les ressources de manière à assurer un service de haut niveau lors du traitement des dépôts futurs.

La seizième enquête de la série a eu lieu en 2011. Les entretiens et la collecte des données ont été assurés par Synovate (aujourd'hui Ipsos), ce qui a permis à l'OEB de bénéficier de l'expérience conjointe acquise lors d'enquêtes similaires de 2001 à 2010. Pour la huitième année consécutive, Synovate a aussi été chargée en 2011 d'analyser et d'interpréter les données.

Le premier objectif de l'enquête était de faire des prévisions quantitatives des dépôts auprès de l'OEB et d'autres offices de brevets, en fonction des diverses voies de dépôt et des zones de résidence des demandeurs (CBE², Japon, Etats-Unis, Autres). Cette dernière ventilation peut se révéler particulièrement intéressante pour évaluer l'incidence des environnements économiques en mutation de par le monde. Le deuxième objectif était d'examiner les domaines technologiques sur lesquels portent les demandes de brevet afin de faire des prévisions plus détaillées et d'étudier la relation entre les dépenses de R&D et les dépôts. Des données ont été collectées sur la base de 14 clusters joints, correspondant à la structure qui a présidé à l'organisation par l'OEB de ses services de recherche, d'examen et d'opposition, puis regroupées en cinq "méga clusters" plus pertinents. Des informations ont également été recueillies concernant les autres caractéristiques des entreprises qui recourent à la protection par brevet, ainsi que leurs avis sur des aspects de la procédure de délivrance des brevets en Europe.

1.2 Contenu et structure du présent rapport

L'enquête a pour objet d'établir des prévisions à partir des principaux types de dépôts et zones de résidence des demandeurs. Les principaux types de dépôts à l'OEB sont les premiers dépôts et les dépôts ultérieurs, qui peuvent être soit des demandes euro-directes, soit des demandes PCT dans la phase internationale (PCT-IP). Les demandes PCT-IP peuvent devenir par la suite des demandes PCT entrant dans la phase régionale (Euro-PCT-RP). Dans d'autres offices, il existe des dépôts nationaux et des demandes PCT entrant dans la phase nationale (PCT-NP), ces dernières résultant aussi de demandes PCT-IP.

La **section 1.3** expose les caractéristiques de l'enquête et des groupes d'échantillons de cette année. La **section 2** résume le nombre total prévu de dépôts à un haut niveau et les

² Etats parties à la Convention sur le brevet européen (CBE), au nombre de 38 en avril 2011.

taux de progression pour 2011, 2012 et 2013 en s'appuyant sur la méthode de prévision recommandée. La **section 3** résume les prévisions (pour les demandes européennes directes et PCT-IP) sur la base de deux groupes d'échantillons en utilisant les différentes méthodes de prévision. Elle met le rapport en perspective en comparant les résultats à ceux des enquêtes antérieures depuis 2003. La **section 4** commence par décrire les méthodologies statistiques employées pour prévoir la progression et fournit ensuite les résultats des prévisions (concernant les demandes européennes directes et PCT-IP) pour les deux groupes d'échantillons avec les scénarios de ventilation utilisés. La **section 5** porte sur les prévisions de demandes PCT entrant dans la phase régionale de dépôt (Euro-PCT-RP). La partie principale du rapport se termine par des conclusions et des perspectives qui font l'objet de la **section 6**.

L'**Annexe I** présente le rapport complet de méthodologie de l'enquête ainsi que le questionnaire 2011 et détaille les procédures utilisées pour la validation des données. L'**Annexe II** traite des commentaires sur l'enquête communiqués par les participants. L'**Annexe III** expose les détails de la méthodologie analytique utilisée. L'**Annexe IV** rend compte des résultats des prévisions ventilés par méga clusters. L'**Annexe V** fournit des prévisions de dépôts auprès d'autres offices nationaux de brevets (dépôts nationaux y compris les premiers dépôts mondiaux et les dépôts PCT en phase nationale). L'**Annexe VI** contient des statistiques synthétiques et un profil des participants fondé sur les caractéristiques économiques des personnes physiques ou des institutions ayant répondu à l'enquête. L'**Annexe VII** analyse les caractéristiques économiques des demandeurs de l'OEB en 2010, y compris le budget de R&D, les inventions, les premiers dépôts, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés (effectifs totaux et inventeurs) et certains ratios basés sur ces chiffres. L'**Annexe VIII** rend compte de l'évaluation que les demandeurs ont faite du changement de la réglementation concernant les dépôts de demandes divisionnaires, du brevet unitaire et des portefeuilles de brevets. L'**Annexe IX** donne des détails sur les effets estimés de l'activité/inactivité qui peuvent servir pour traiter les faiblesses structurelles de cette enquête empirique. L'**Annexe X** fournit les résultats des prévisions selon un autre système de pondération qui part du total des dépôts indiqués par les participants pour calculer la pondération des échantillons. Enfin, l'**Annexe XI** donne des indications sur la taille de la population et des échantillons de l'enquête 2011.

1.3 L'enquête 2011

L'enquête 2011 a été dans une large mesure conçue comme celles des années précédentes, à l'aide d'un groupe de grands demandeurs et d'un groupe aléatoire de demandeurs sélectionnés qui se recoupent. L'échantillonnage pour les deux groupes cibles était fondé sur des noms de demandeurs semi-harmonisés plutôt que sur des codes de demandeurs, pour le cas où les codes auraient entraîné des occurrences multiples de certaines entités, et les principaux résultats concernant les dépôts auprès de l'OEB ont été calculés en excluant les demandes divisionnaires.

Au total, 2 738 demandeurs ont participé à l'enquête, la plupart des demandeurs du grand groupe figurant aussi dans le groupe aléatoire³. Ces demandeurs ont été à l'origine de près de 29 % des demandes déposées auprès de l'OEB (cf. **Annexe XI** pour la relation

³ Ce total inclut 24 demandeurs supplémentaires requis expressément par les managers des clusters joints de l'OEB.

entre les demandes européennes directes et PCT-IP de l'échantillon aléatoire et la population).

L'enquête a été menée par téléphone et par courriel auprès d'interlocuteurs prédéfinis. Les questionnaires ont été envoyés à compter de début mai 2011 et les entretiens achevés à la mi-septembre. En raison du tsunami et de la catastrophe nucléaire qui ont frappé le Japon au début de l'année 2011, cette phase a débuté plus tard dans ce pays (fin mai 2011). Au total, 782 entretiens ont été réalisés en 2011.

Dans un premier temps, les adresses de 2 568 demandeurs ont été validées et des contacts ont été établis avec 2 114 d'entre eux. Le taux de réponse global en termes d'adresses valides est de 30,4 % (782 sur 2 568), soit un taux inférieur à celui de l'enquête 2010 (35,0 % ou 804 sur 2 300) à groupes comparables.

Début 2011, l'OEB a fourni deux **échantillons bruts** de demandeurs tirés de sa base de données relative aux demandes (EPASYS).⁴

- "Grands demandeurs" : cet échantillon comprend les 415 demandeurs les plus importants et vise à permettre une analyse distincte de leurs intentions.
- "Echantillon aléatoire" : cet échantillon comprend 2 671 demandeurs et vise à représenter tous les demandeurs de la population de départ. Il a été obtenu à partir d'un échantillon aléatoire simple de demandes, avec pour effet de surpondérer les grands demandeurs en raison du nombre plus important de leurs dépôts.

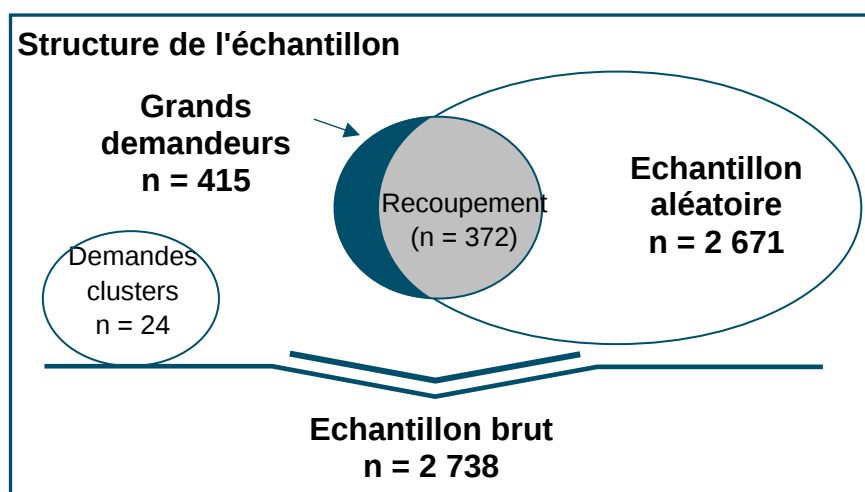


Figure 1 : structure des échantillons de l'enquête 2011

⁴ Les procédures d'échantillonnage ont été effectuées selon les décomptes de la base de données pour les demandes européennes directes et euro-PCT en phase régionale seulement (les dépôts PCT-IP n'ont pas été pris en compte pour l'échantillonnage en raison d'un manque de temps).

Ces échantillons ont été constitués séparément, mais le groupe des grands demandeurs et le groupe aléatoire se recoupent au niveau de 372 demandeurs importants qui font partie des deux groupes. L'OEB a aussi ajouté volontairement 24 adresses supplémentaires présentant un intérêt particulier. Hors double comptabilisation due au recoupement, l'échantillon brut comprenait un total de 2 738 adresses de demandeurs. Ces deux échantillons devraient bien représenter trois régions : l'Europe, les Etats-Unis et le Japon. Les autres pays comprennent un groupe résiduel pour le reste du monde, et la méthode d'échantillonnage pour le groupe aléatoire leur confère une représentation suffisamment fidèle du point de vue du nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB, sauf peut-être si le nombre de PCT-IP a augmenté rapidement dans ces pays alors qu'il était peu élevé ces dernières années.

Le questionnaire utilisé pour la collecte des données est à peu près le même que celui de 2010 (cf. **Annexe I**). Il comportait une matrice complète de questions relatives aux dépôts de demandes de brevet et aux attentes en matière de dépôts pour les trois prochaines années, c'est-à-dire pour 2011, 2012 et 2013, classées en premiers dépôts et dépôts ultérieurs, non seulement auprès de l'OEB, mais aussi auprès des autres principaux offices de brevets à travers le monde.⁵ Outre les questions essentielles concernant la prévision du nombre de dépôts, des questions ont été posées afin d'obtenir des informations sur les caractéristiques économiques des demandeurs, y compris les dépenses de R&D et les premiers dépôts de 14 clusters joints (ces clusters étant à peu près équivalents à des secteurs industriels) pertinents pour l'OEB. Des informations descriptives ont également été collectées concernant le type et la taille des entreprises (effectifs et chiffre d'affaires mondial), ainsi que du nombre d'employés impliqués dans la réalisation d'inventions. De nouvelles questions ont été incluses sur les sujets suivants : les inventeurs de moins de 40 ans et les inventeurs de sexe féminin ; l'évaluation des dépôts de demandes divisionnaires et la perception à l'égard de la proposition de système de brevet unitaire en Europe ; l'évaluation approfondie du portefeuille de brevets de l'entreprise.

L'**Annexe I** détaille la population de départ, les personnes ciblées par l'enquête, les sujets traités par le questionnaire, la procédure de collecte des données et les statistiques en matière de réponses.

⁵ Les participants avaient la possibilité de fournir les informations sous forme de taux de croissance plutôt que de chiffres réels. Les taux de croissance pouvaient être indiqués année par année, car l'expérience passée avait montré que certains participants à l'enquête éprouvaient des difficultés à calculer les taux de croissance à partir d'une seule année de référence. Toutefois, pour les résultats que nous communiquons dans le rapport, nous avons adopté par convention l'indication des taux de croissance sur la base d'une année de référence (en l'occurrence 2010).

De plus, il a été demandé aux participants de toujours remplir la ligne complète de la matrice, en indiquant l'ensemble de leurs activités brevets, c'est-à-dire d'inscrire un zéro pour les types de dépôts et les années sans activité plutôt que de laisser des cellules vides. Cela devrait accroître la base de réponses utiles pour calculer les taux de croissance.

Cette année, les demandeurs ont également été invités à indiquer s'ils ont pu fournir toutes les informations requises relatives aux dépôts dans la matrice supérieure de la section B du questionnaire.

2 Prévisions concernant les futurs dépôts auprès de l'OEB

Tous les totaux relatifs aux dépôts effectifs et estimés excluent les demandes divisionnaires. Ces demandes ne représentent normalement qu'une petite partie des dépôts totaux, même si leur nombre a constamment augmenté au cours de la décennie passée et qu'un changement de la réglementation a entraîné une hausse des demandes divisionnaires en 2010⁶. La question de l'enquête relative aux dépôts auprès de l'OEB exclut expressément les dépôts de demandes divisionnaires des totaux, et il a donc été décidé d'exclure ces demandes de tous les totaux effectifs et estimés. Lorsque le présent rapport renvoie aux dépôts ou aux dépôts totaux, les chiffres s'entendent par conséquent hors demandes divisionnaires. Il convient de noter que si cette procédure garantit la cohérence de tous les chiffres des dépôts (dans la mesure où ils excluent les demandes divisionnaires), elle rend malaisé de comparer ces chiffres à ceux des rapports d'avant 2010.

Sur la base de la méthode recommandée de prévision telle qu'exposée à la **section 3**, les taux de croissance du nombre total de dépôts (par rapport à 2010 et hors demandes divisionnaires) sont estimés à **5,4 % en 2011**, à **11,8 % en 2012** et à **16,6 % en 2013**. **L'enquête** prévoit un total de **226 027 dépôts en 2011** (hors demandes divisionnaires) avec des intervalles de confiance d'environ 95 % de **212 517 à 239 536**, soit un écart de 6,0 %⁷. Cette prévision est assez conforme à l'estimation actuelle de 231 578 dépôts effectifs en 2011 (hors demandes divisionnaires), et ce chiffre se situe tout à fait dans l'intervalle de confiance de 95 %. Le pourcentage de dépôts PCT-IP par rapport aux dépôts totaux en 2011 est estimé à 78,0 %, comparé à une valeur réelle de 77,6 %. **Pour 2012**, la méthode recommandée de prévision fait état de **239 711 dépôts totaux** avec des intervalles de confiance de quelque 95 % entre **223 930 et 255 492**. **Pour 2013**, la méthode aboutit à une estimation de **249 925 dépôts totaux** avec des intervalles de confiance d'environ 95 % entre **232 328 et 267 522**.

En appliquant les corrections pour les effets de l'activité/inactivité exposées à l'**Annexe IX**, la prévision recommandée cette année pour les dépôts totaux en 2011 passe à **227 355**. Pour **2012**, la méthode recommandée de prévision utilisant des facteurs de correction fait état de **242 167 dépôts totaux** et de **254 631 dépôts totaux en 2013**.

Contrairement aux années précédentes, les estimations pour le groupe de grands demandeurs ne sont généralement pas plus prudentes que certaines de celles fondées sur le groupe aléatoire. S'agissant du nombre total de dépôts, les estimations fondées sur le groupe de grands demandeurs se situent généralement dans la plage des estimations calculées sur la base du groupe aléatoire.

En résumé, l'enquête 2011 prévoit une forte croissance du nombre total de dépôts pour toutes les années sous revue. La prévision recommandée table sur une croissance à deux chiffres en 2012 par rapport à 2010, et toutes les estimations sauf une prévoient

⁶ Cf. *Commentaire par l'Office européen des brevets de l'Enquête 2010 sur les dépôts futurs de demandes de brevet pour de plus amples informations.*

⁷ Le terme "écart" désigne l'écart séparant le nombre de dépôts prévus et la fourchette basse de l'intervalle de confiance de 95 % de la prévision en pourcentage du nombre de dépôts prévus.

également une croissance à deux chiffres en 2013 par rapport à 2010. Toutefois, il convient de noter que les prévisions de cette année présentent des écarts plus importants, ainsi qu'une variance plus élevée entre les méthodes de prévision, que ceux observés les années précédentes. En 2011, certains indicateurs dénotent aussi un changement de sentiment des demandeurs au cours de la phase d'enquête sur le terrain.

A l'instar des années précédentes, les questions relatives aux demandes PCT entrant dans la phase régionale à l'OEB (Euro-PCT-RP) ont également pu être analysées. Pour le groupe des grands demandeurs, les taux de croissance (par rapport à 2010) peuvent être estimés à 0,0 % en 2011, à 14,5 % en 2012 et à 18,0 % en 2013. Pour le groupe aléatoire, les taux de croissance peuvent être estimés à 0,2 % en 2011, à 7,0 % en 2012 et à 6,7 % en 2013. S'agissant des demandes Euro-PCT-RP, les estimations de croissance sur deux et trois ans fondées sur le groupe des grands demandeurs sont, cette année, plus optimistes que celles de la prévision recommandée sur la base du groupe aléatoire.



Ipsos Marktforschung GmbH

Elektrastrasse 6
81925 Munich
Allemagne

Téléphone : +49-89-99 600-110
Télécopie : +49-89-99 600-199

Membre de l'association professionnelle "Arbeitskreis Deutscher
Markt- und Sozialforschungsinstitute e.V."

www.ipsos.com